



**Décision n° CODEP-BDX-2021-058884 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire du
16 décembre 2021 autorisant EDF à modifier de manière notable les modalités
d’exploitation autorisées du réacteur n°3 de la centrale nucléaire du Blayais (INB n°110)**

Le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret du 5 février 1980 autorisant la création par Electricité de France de deux tranches de la centrale nucléaire du Blayais dans le département de la Gironde ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu la demande d’autorisation de modification notable des règles générales d’exploitation transmise par courrier D5150CDT210077 du 7 décembre 2021, et les compléments apportés par courriers D5150CDT210078 du 9 décembre 2021 et D5150DMT2021030005 indice 2 du 9 décembre 2021 ;

Considérant que par courrier du 7 décembre 2021 susvisé, EDF a déposé une demande d’autorisation de modification des règles générales d’exploitation du CNPE du Blayais, que cette modification constitue une modification notable des modalités d’exploitation autorisées de son installation relevant du régime d’autorisation de l’ASN régi par les articles R. 593-55 à R. 593-58 du code de l’environnement,

Décide :

Article 1er

EDF, ci-après dénommé « l’exploitant », est autorisée à modifier les modalités d’exploitation de l’installation nucléaire de base n° 110 dans les conditions prévues par sa demande du 7 décembre 2021 susvisée.

Article 2

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d’État par l’exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 16 décembre 2021.

Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire et par délégation,
Le directeur général adjoint

SIGNE

Julien COLLET